



Dossier d'inscription | Saison 2023/2024

Renouvellement Nouvelle adhésion

1 # Identité et coordonnées

NOM : Prénom :

Date de naissance : Ville naissance : Sexe : Féminin Masculin

Adresse postale :

Téléphone : E-mail :

2 # Type d'adhésion (cochez les cases)

- Jeune (- de 16 ans) Avec compétition Championnat par équipe UFOLEP par équipe
 Adulte (+ de 16 ans) Sans compétition Critérium Fédéral UFOLEP autres
 Coupe Mixte

3 # Certification médicale (cochez la case)

- Je joins un certificat médical de pratique sportive de - d'1 an
 J'ai fourni pour la saison 2022-2023 ou 2021-2022 un certificat médical. Celui-ci a - de 3 ans et je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'autoquestionnaire médical (formulaire 23-10-1)
 Je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "non" à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical **pour les mineurs seulement** (n°23-10-2)
 Je ne joins pas de certificat médical ni d'attestation et je disposerai d'une licence sans pratique sportive

4 # Assurance (cochez la case)

- Le licencié a pris connaissance des conditions d'assurance de la FFTT (<https://bit.ly/3xHISFA>). Il est porté à votre attention l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels vous pouvez vous exposer lors de la pratique du tennis de table.

5 # Informatique et liberté (cochez la case et signez)

- J'accepte Je n'accepte pas que les photos et vidéos réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées sans avoir le droit à une compensation. De plus, nous collectons le nom, le prénom, l'adresse, l'e-mail et le téléphone. Ces renseignements sont utilisés pour la gestion interne de l'association. Elles ne font l'objet d'aucune communication vers l'extérieur de l'association. Conformément au RGPD, vous pouvez vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire modifier ou rectifier, en adressant un mail à : cttmonthyon@gmail.com

Fait à : Le

(signature obligatoire)

6 # Information à compléter par les parents pour les enfants de moins de 18 ans

Je soussigné (Nom) (Prénom) Père Mère Tuteur légal
Autorise mon enfant, désigné ci-dessus, à adhérer au CTT Monthyon pour toutes les activités proposées par cette association et à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisir au cours de la saison ; les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. Je m'engage à lui faire suivre assidûment les entraînements et à vérifier la présence d'un éducateur avant de le déposer à la salle et à le faire participer aux compétitions auxquelles il sera inscrit et à l'y conduire si nécessaire. Les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux d'entraînements et s'assurer de la présence d'un responsable du club. En cas d'absence de ces derniers et jusqu'à leur arrivée, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants. La prise en charge du CTT Monthyon s'arrête à partir du moment où l'entraînement est fini et que les enfants sont sortis de l'enceinte du club. Le CTT Monthyon décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant et après leur prise en charge définie ci-dessus.

Fait à : Le

(signature obligatoire)

7 # Personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom	Prénom	Tél. domicile	Tél. mobile



Dossier d'inscription | Saison 2023/2024

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Cotisation 2023-2024

Jeunes (moins de 16 ans)		
(*) Cotisation club « loisir » (sans compétition)	<input type="checkbox"/>	110,00€
(*) Cotisation club « compétition » (avec compétition)	<input type="checkbox"/>	130,00€
Critérium fédéral (les individuels)	<input type="checkbox"/>	40,00€
Kit de démarrage	<input type="checkbox"/>	25,00€
Maillot du club (offert lors de la 1 ^{ère} compétition) Taille :	<input type="checkbox"/>	0,00€

Adultes (16 ans et plus)		
(*) Cotisation club « loisir » (sans compétition)	<input type="checkbox"/>	130,00€
(*) Cotisation club « compétition » (avec compétition FFTT)	<input type="checkbox"/>	150,00€
Critérium fédéral FFTT Juniors (les individuels)	<input type="checkbox"/>	40,00€
Critérium fédéral FFTT Séniors et Vétérans (les individuels)	<input type="checkbox"/>	50,00€
Licence UFOLEP (participation au championnat par équipe UFOLEP incluse)	<input type="checkbox"/>	35,00€
Maillot du club (obligatoire en compétition) Taille :	<input type="checkbox"/>	25,00€

(*) La cotisation club comprend l'adhésion à l'association, la licence (coût FFTT, Ligue et Comité) et l'assurance FFTT, les entraînements dirigés et les accès à la salle lors des créneaux d'ouverture

Remises		
Famille (15€ de réduction sur la 2 ^{ème} inscription dans un même foyer)	<input type="checkbox"/>	-15,00€
Pass'Monthyon « jeune » (30% de réduction dans la limite de 50€)	<input type="checkbox"/>	-,€
Pass'Monthyon « adulte » (30% de réduction dans la limite de 30€)	<input type="checkbox"/>	-,€
Pass'Sport – code :	<input type="checkbox"/>	-50,00€

Don		
Don de soutien à l'association (donnant droit à une réduction d'impôt)	<input type="checkbox"/>,€

TOTAL

Règlement de la cotisation à l'inscription :

- Espèces
- Chèque bancaire
- Virement bancaire (merci de mentionner « inscription 2023-2024 » en intitulé)

BANQUE : CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5222 9478 481 **BIC** : AGRIFRPP887

Téléphone : 07 83 68 20 68 | E-mail : cttmonthyon@gmail.com | Site web : www.cttmonthyon.fr

Siège social : Mairie – 1 place Carruel 77122 MONTHYON.

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée au RNA N° W771013655 - SIRET 43919606400018



MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse www.fftt.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel "garantie de base" au tarif de :

- 0,38 € pour les vétérans,
- 0,38 € pour les séniors,
- 0,10 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; **ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale**, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » ; 0,38 € pour les vétérans et séniors, 0,10 € pour les catégories jeunes (**inclus dans le tarif de la licence**)
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je demande le remboursement du montant de la prime d'assurance correspondante, tel que prévu dans la circulaire administrative, et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommage corporel ».
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matches. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capitaux décès	10000 € / sinistre	20000 € / sinistre	30000 € / sinistre
Capitaux invalidité permanente en cas d'accidents corporels	20000 € / sinistre	40000 € / sinistre	50000 € / sinistre
Indemnité journalière (durée maxi. 360 jours)	NEANT	15 €/jour	25 €/jour
Frais médicaux	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisations complémentaires T.T.C par Licencié	5 €	8 €	15 €

Pour obtenir plus de renseignements sur les garanties complémentaires, vous pouvez consulter la "Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT" présente sur l'espace assurance du site fédéral.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- Je souhaite souscrire** la garantie complémentaire **Bronze, Argent ou Or (barrer les mentions inutiles)** qui complètera, en cas d'accident corporel, la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation de complémentaire de 5 € (Bronze), 8 € (Argent) ou 15 € (Or) pour la saison 2023/2024 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire** cette garantie complémentaire.

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous-menu "Licences", onglet "Assurance", <https://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance>

Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.